

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
REUNION DU 9 JUILLET 2024
CLASSEMENT D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DANS LE DOMAINE PRIVE DE NORMANDIE
EQUINE VALLEE

Réunis le 9 juillet 2024 à 14h30 en visio conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Malika CHERRIERE, Amandine D'OLEON, Sophie DE GIBON, Christine EVEN, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Emmanuelle TREMEL et Messieurs Fabien ACHARD DE LELUARDIERE, Xavier CHARLES, David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Sophie GAUGAIN, Florence MAZIER, Angélique PERINI et Monsieur Antoine CASINI.

Nombre de membres en exercice	16
Nombre de membres présents	11
Nombre de pouvoirs	/
Nombre de votants	11

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 2241-1,

VU le Code Général de la propriété des Personnes Publiques en son article L2141-1 (Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement),

CONSIDERANT que l'ensemble immobilier visé en annexe fera uniquement l'objet d'une occupation privative dans le cadre d'une exploitation commerciale et en vue de la délivrance, notamment, de baux de location

CONSIDERANT que les biens visés ne seront ni affectés à un service public ni ouverts au public,

Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport de Mme la présidente,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

CONSTATE à l'unanimité la désaffectation du domaine public de la partie de l'ensemble immobilier situé sur le site de Goustranville, composé des logements étudiants, de l'espace vie entrepreneuriat, de l'amphithéâtre, et de la maison historique (selon plan joint en annexe). Ces bâtiments ne sont pas ouverts au public et disposent de contrôles d'accès qui en limitent l'usage et la fréquentation aux seules personnes autorisées ;

APPROUVE à l'unanimité le déclassement du domaine public de Normandie Equine Vallée de cet ensemble immobilier composé des logements étudiants (1736 m²), de l'espace vie entrepreneuriat (2080 m²), de l'amphithéâtre (522 m²) et de la maison historique (300 m²) ;

AUTORISE à l'unanimité Mme la Présidente à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La Présidente du syndicat mixte
Malika CHERRIERE

**ANNEXE : PLAN MASSE AVEC IDENTIFICATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER INTEGRE DANS LE
DOMAINE PRIVE DE NORMANDIE EQUINE VALLEE**

